

Séance du mercredi 2 février 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt deux, le 2 février, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 janvier 2022.

## **Présents :**

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, M. ROUDIER Patrick

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert

Délégués absents: CHASSERIEAU Philippe (pouvoir à Sylvie CHURLAUD)

**Consultant présent :** M. COUSIN Jean-Noël

**Consultants absents :** MM. HANCOCK Christopher, FRANÇOIS Damien et CHAGNEAU Louis.

M. Éric BUINIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2022**
- **Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Questions diverses**

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2022 à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le 16 janvier 2018, le Président du SIVOM-M. Philippe CHASSERIEAU- avait soumis à l'avis du Comité technique un dossier portant sur la mise en place du RIFSEEP. Celui-ci avait émis un avis favorable le 26 février 2018. Un projet de délibération avait résulté de cet avis favorable, mais aucune suite n'avait été donnée. Ce projet de délibération joint à la convocation de la réunion du 2 février est repris à l'identique et actualisé.

L'attribution du RIFSEEP concerne les adjoints administratifs titulaires à temps complet et non complet des groupes 1 et 2 et les adjoints techniques titulaires à temps complet du groupe 2-tous de catégorie C-

Il prendra la forme du versement mensuel obligatoire de l'IFSE et du versement annuel du CIA-reconductible ou pas- dont les montants plafonds sont fixés par les textes réglementaires.

À chaque membre du Comité est remis un dossier contenant :

- la copie du projet de délibération
- La liste du personnel concerné par l'attribution du RIFSEEP
- L'organigramme fonctionnel du SIVOM

- Une liste de critères à sélectionner
- Un tableau de cotations des postes du SIVOM
- La liste des critères retenus lors de l'entretien professionnel de fin d'année des agents techniques aidant au calcul de leur prime.

Monsieur le Président suggère alors d'organiser un groupe de travail- composé du Président, du maire des 3 communes et des vice-présidents- qui prendra en considération tous les éléments nécessaires à l'instauration du nouveau régime indemnitaire du personnel du SIVOM. Aucune date n'a été précisée pour le moment. Pour compléter le dossier, Madame Sylvie CHURLAUD demande un tableau récapitulatif des salaires net des agents administratifs et techniques du SIVOM et leur régime indemnitaire.

Aussi, il a été décidé de reporter la date d'entrée en vigueur du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 3. Matériel

#### a) Tracteurs

- Lamborghini R3 90 de Villars : il a été conduit le 10 janvier aux Ets Thouard pour le changement de la trompette arrière droite et autres fuites hydrauliques...(devis à 2 366,23 € TTC du 20/12/2021). Le tracteur est réparé à ce jour.

Le relevage avant commandé en janvier est toujours attendu (devis à 4 368,00 € TTC du 12/01/2022)

- Lamborghini Grand Prix 95 du Seure : Jean-Paul conduira le tracteur aux Ets Thouard vendredi 4 février pour que soit changé le kit d'embrayage (devis de 2 417,11 € TTC du 20/12/2021)
- Lamborghini de Migron : le relevage avant commandé en mars 2021 n'est pas arrivé (devis de 3 960,00 € TTC du 22/02/2021)

#### b) Goudronneuse

Pour le changement de l'embrayage de la goudronneuse, le devis de SAVIA s'élève à **3 454,37 €** TTC ; l'entreprise prévient que les pièces nécessaires à la réparation ne sont pas en stock et qu'elle ne peut donc pas prévoir ni garantir un délai pour l'arrivée des pièces.

Monsieur Patrick ROUDIER n'est pas d'accord pour que soit signé le devis de SAVIA car il estime qu'« on n'a pas à changer le volant moteur quand on remplace un embrayage ». Il se propose d'appeler SAVIA pour avoir des précisions sur cette réparation.

#### c) Balayeuse Urbanet

À la demande de Monsieur Alain POTTIER, le commercial de l'entreprise Rabaud a envoyé le devis suivant pour l'achat de 2 balais à adapter sur la balayeuse :

- balai latéral flottant (brosse de balayage polyester 700 mm) : 250,80 € TTC
- balai latéral acier meplat (désherbage caniveaux) : 185,30 € TTC

Total : 436,10 € TTC (attention ! ...des frais de port de 30 € TTC peuvent être ajoutés- ce qui fait un total de **466,10 € TTC**

#### d) Tondeurs Kubota

- Tondeur de Migron : Monsieur le Président a téléphoné au commercial de ESPACE TARDY le 31 janvier 2022 après avoir constaté que les travaux comptabilisés dans le devis d'entretien du KUBOTA n'ont pas été ou mal effectués...sans compter que, des ateliers, le capot est revenu fêlé, les pattes de fixation du phare droit sont cassées, le niveau du liquide de refroidissement dans le bocal n'a pas été effectué et que la batterie est déchargée ! De plus, à l'appui d'une photo de Monsieur Patrick ROUDIER, il est clair que TARDY n'a pas repéré l'état lisse des pneus...

À la demande de Monsieur Alain POTTIER, le tondeur est reparti à ESPACE TARDY...pour effectuer la réparation des oublis et négligences.

- Tondeur du Seure : Sitôt le retour du matériel au Seure, Monsieur Patrick ROUDIER l'a renvoyé aux ateliers TARDY. En effet, il avait demandé verbalement que soient soudées les pattes de fixation arrière ; une seule a été faite.
- Tondeur de Villars : Monsieur Dominique FAYS rapporte que le matériel est revenu impeccable, sous réserve du contrôle de Jérémy dès son retour de congés le lundi 7 février.

#### 4. Travaux en commun

- **Travaux réalisés en janvier :**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la taille des arbres a commencé le mardi 11 janvier à Migron pendant 3 jours (7 h de taille le 11 janvier, 1h30 de taille le 12 et 7h de broyage le 13).

Villars a débuté le mardi 12 janvier après-midi (3h30 de taille), puis a repris 7 h par jour le 14 jusqu'au 20 janvier inclus.

- **Travaux à réaliser en février :**

Monsieur Dominique FAYS informe l'assemblée que Villars les Bois a besoin du tractopelle pour boucher les trous dans les rues avec du calcaire et sur les 800m d'un chemin sur lequel il faudra d'abord enlever le goudron, puis le remplacer par du calcaire et enfin le compacter au cylindre.

Il est convenu :

- Le 15 février : travaux à 2 : Jérémy et Jean-Paul
- Les 16 et 17 février : travaux à 3 pour le chemin : Jérémy, Jean-Paul et un agent de Migron

Pour cela, il faudra récupérer le tractopelle qui est au Seure.

Après la pose du calcaire, pourquoi ne pas procéder au balayage des caniveaux ?

À la réception des balais commandés, ce serait bien de réunir les agents et délégués du SIVOM pour voir comment monter les balais et faire fonctionner la balayeuse.

Le prochain comité syndical est prévu  
**le mercredi 2 mars 2022 à 19 h 00 à la mairie de Villars-les-Bois.**

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
 la séance est levée à 20 h 30 et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,**  
 Alain POTTIER

**Le secrétaire,**  
 Éric BUINIER

Agnès POTTIER

**Les membres du comité syndical,**  
 Fabrice BARUSSEAU

Sylvie CHURLAUD

Philippe CHASSERIEAU

Dominique FAYS

Patrick ROUDIER